



## Pages d'histoire de la SMA de Strasbourg

jeudi 27 octobre 2016, par [Pierre Trichet](#)

### *Quelques services de la Propagande à la SMA pendant la guerre 1914-1918.*

#### **Trois candidats pour le sous-diaconat**

Le 2 août 1914, la guerre franco-allemande est déclarée. Les séminaristes SMA alsaciens sont, bien sûr, en vacances dans leur famille. Ils vont être mobilisés dans l'armée allemande. Les sous-diacres sont affectés d'office dans le service de Santé. Trois séminaristes SMA, Émile Riebstein, Jean-Baptiste Vest et Auguste Baumann, ayant déjà reçu les ordres mineurs mais pas encore le sous-diaconat, sont affectés provisoirement dans ce service. Ils sont susceptibles de rejoindre le service armé, sauf s'ils reçoivent le sous-diaconat. Ils se hâtent de prévenir les autorités SMA de Lyon et de suggérer que la SMA demande à l'évêque de Strasbourg de leur conférer cet ordre.

À Lyon, les autorités sont bien désemparées : le supérieur général, Mgr Pellet, est mort le 11 mars 1914. La Propagande a organisé une consultation « par correspondance » des confrères pour désigner son successeur. Elle dépouille les votes reçus et fait savoir à Mgr Duret, vicaire apostolique du Delta du Nil, qu'il a obtenu la majorité des voix. Le 24 septembre, Mgr Duret répond à la Propagande qu'il accepte cette élection. Mais il a beaucoup d'affaires à régler avant de quitter l'Égypte et de se rendre en France [1].

C'est donc le P. Ranchin, vicaire général, entouré des conseillers Naegel, Poirier et Kyne, qui reçoit à Lyon la lettre des trois « infirmiers provisoires ». Le 7 octobre, le P. Ranchin écrit au cardinal Préfet de la Propagande : « J'apprends que trois de nos séminaristes minorés, Émile Riebstein, Jean-Baptiste Vest, Auguste Baumann, ont été admis par privilège à être infirmiers dans l'armée en Alsace. La loi allemande n'admet d'office comme infirmiers que ceux qui sont déjà sous-diacres. Ils sont donc susceptibles à tout moment d'être appelés à faire le coup de feu. Pour être maintenus définitivement comme infirmiers, ils m'ont exprimé le désir d'être promus au Sous-diaconat. Ils sont par ailleurs dans toutes les conditions canoniques voulues, aussi je ne puis qu'approuver leur demande. En conséquence je viens solliciter très respectueusement de Votre Éminence l'autorisation de présenter les trois séminaristes susnommés, et aussi d'autres qui se trouveraient dans le même cas, pour l'ordination au Sous-diaconat à Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Strasbourg [2]. »

Curieuse demande. Normalement, un supérieur régulier n'a pas à recourir à Rome pour présenter ses sujets à un évêque afin de les faire ordonner. Une telle décision fait partie de ses pouvoirs habituels : le supérieur régulier sait qu'il doit alors envoyer des « lettres dimissoriales » à l'évêque qui va conférer l'ordination. Ces lettres sont une sorte de « feu vert » pour l'ordination, que le supérieur général (dans le cas de la SMA) ne peut donner que lorsque le dossier est complet et que rien n'a été décelé qui s'oppose à cette ordination. En temps normal, cette demande « inutile » aurait probablement éveillé quelques soupçons à Rome, qui aurait demandé qu'on lui précise la nature de la dérogation demandée. Par

exemple, s'ils n'avaient pas tout à fait le nombre d'années d'études voulu. Mais la guerre est là : le moment n'est pas aux arguties, il faut donner une réponse rapide. Le cas est soumis au pape lors de l'audience du 12 octobre [3]. Nous remarquons, au passage, que le courrier entre Lyon et Rome fonctionnait rapidement, et que les employés de la Propagande traitaient sans trainer le courrier reçu : une lettre expédiée de Lyon le 7 était présentée au pape le 12. Mais ce n'est que le 17 octobre que le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, répond au P. Ranchin que la permission est accordée [4].

Le 29 octobre, le P. Ranchin remercie le cardinal Gotti de sa réponse : « J'exprime à Votre Éminence ma respectueuse reconnaissance pour l'autorisation donnée par lettre du 17 octobre de présenter plusieurs de nos Séminaristes à l'ordination du Sous-diaconat dans leur diocèse d'origine. Bien que les communications soient difficiles, j'ai eu connaissance de la grande bienveillance de Mgr Fritzen, et j'ai tout lieu de croire que ces jeunes gens pourront être ordonnés ; et par suite être maintenus à l'armée dans des emplois convenant mieux à leur état ecclésiastique [5]. »

---

### Quatre candidats supplémentaires

D'autres séminaristes SMA alsaciens ont dû apprendre la faveur dont viennent de bénéficier leurs trois camarades et la sollicitent pour eux-mêmes. Le 4 novembre, le P. Ranchin s'adresse à nouveau au cardinal Gotti : « Afin d'être ou de rester attachés au corps sanitaire de l'armée comme infirmiers, nos séminaristes déjà assermentés François Xavier Hirsch, clerc minoré, Robert Flesch, clerc minoré, Louis Imbach, clerc minoré, Thiébault Bigenwald, clerc minoré, désirent être ordonnés sous-diacres. J'approuve leur désir. En conséquence, je viens solliciter l'autorisation de Votre Éminence pour les présenter à leur Évêque d'origine, Monseigneur de Strasbourg. Ces jeunes gens sont par ailleurs dans les conditions canoniques voulues. Toutefois les deux derniers ont fait jusqu'ici deux ans de philosophie. Pendant ces deux ans, ils ont étudié un peu aussi la théologie sacrée fondamentale pour le dogme et la morale, à raison de deux classes par semaine pour chacune de ces parties de la théologie. Notre Indult ne nous permet de présenter au sous-diaconat que les étudiants assermentés ayant fait au moins un an de théologie. Je prie humblement Votre Éminence de me permettre de considérer comme suffisant ce qu'ils ont fait de théologie ; ou de dispenser de ce qu'il y a d'insuffisant. Le cas étant très urgent - l'emploi d'infirmier nous donnant toutes les chances de conserver pour l'Afrique ces futurs missionnaires, excellents sujets, tout en ne les empêchant nullement de donner tous leurs dévoués services aux armées. Oserais-je prier Votre Éminence, dans le cas où Elle jugerait à propos de concéder les faveurs ci-dessus demandées, de me répondre par télégramme : accordé [6]. »

Le cardinal Gotti estime-t-il que la prochaine audience du pape est trop éloignée ? Ou bien qu'une telle autorisation peut être accordée par le *Congresso* ? Chaque dicastère (ministère) comporte un tel *Congresso*, bureau restreint qui se réunit périodiquement et est autorisé à régler des affaires ordinaires. C'est cette solution que choisit le cardinal : le cas est traité lors de la réunion du *Congresso* du 10 novembre. Et, ce même 10 novembre, part un télégramme vers Lyon ainsi libellé : « Accordé Gotti Jérôme [7]. »

### Et quatre de plus !

Le 27 novembre, le P. Ranchin s'adresse à nouveau au cardinal Gotti : « J'offre à Votre Éminence l'expression de ma vive gratitude pour le télégramme du 10 novembre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'envoyer en réponse à ma supplique du 4 novembre, m'autorisant ainsi à présenter pour le sous-diaconat à Monseigneur l'Évêque de Strasbourg quatre de nos Séminaristes : F. X. Hirsch, R. Flesch, L. Imbach et Thiébault Bigenwald.

À la date du 12 novembre, j'apprenais que quatre autres de nos Séminaristes : Antoine Kapfer, Aloys Finck, Joseph Strebler, Alphonse Steck, étaient dans une situation semblable et désiraient vivement être ordonnés. Le cas étant très urgent, craignant d'abuser, par des présentations successives réitérées, de la

bienveillance vraiment spéciale de Mgr de Strasbourg, ayant déjà fait une ordination exprès pour nous ; craignant aussi de provoquer peut-être l'étonnement de l'autorité civile ou militaire par de multiples ordinations, je crus devoir présumer de la permission de Votre Éminence, et je présentai ces quatre derniers Séminaristes à Mgr Fritzen, Évêque de Strasbourg.

Je prie humblement Votre Éminence de ratifier ma manière d'agir en cette circonstance, et de daigner agréer l'hommage de la très profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminentissime Seigneur, le très humble et très obéissant serviteur. »

Mais un serviteur très audacieux...et presque téméraire ! Il a bien tiré sur la corde ! Le 10 décembre, le cardinal Gotti lui répond (en italien) que, « en réponse à votre communication du 27 novembre, (...) la S. Congrégation prend acte de la présentation des quatre Séminaristes, non encore théologiens, (...) sans avoir obtenu la faculté du Saint-Siège. Vu les raisons que vous avez exposées, cette Sacrée Congrégation ratifie ce que vous avez fait [8]. » Là, le cardinal Gotti souligne qu'il a bien pris en compte le motif de la demande : il s'agissait de séminaristes « non encore théologiens ».

Même si les communications avec Strasbourg étaient difficiles, comme le P. Ranchin l'avait écrit, elles fonctionnaient encore d'une manière très satisfaisante ! Et la bienveillance de Mgr Fritzen était vraiment spéciale. L'évêché de Strasbourg doit conserver des traces des ordinations faites par Mgr Fritzen, et il sera intéressant de voir si d'autres congrégations religieuses ont demandé à cette époque une faveur semblable pour leurs membres... ou si la SMA a été la seule à y recourir. En 1915 et 1916, le gouvernement allemand permet à plusieurs séminaristes de rester dans leur famille, comme nous allons le voir. Et ceux-ci vont utiliser ce temps libre pour continuer « *privatim* » leurs études de théologie ou au Grand Séminaire de Strasbourg.

---

### **Armand Guthknecht**

Le 10 mai 1917, le supérieur général, Mgr Duret, écrit à la Propagande au sujet du séminariste Armand Guthknecht, né et baptisé à Thann, dans le diocèse de Strasbourg, résidant actuellement au séminaire SMA de Lyon où il fait ses études de théologie : « Le Conseil généralice l'a appelé au serment, à la tonsure et aux ordres mineurs ; mais il est absolument impossible d'obtenir des lettres testimoniales de l'archevêque de Strasbourg. (...) Je viens donc solliciter humblement la dispense de testimoniales [9]. » Les « lettres testimoniales » sont comme les bans qu'on publie avant un mariage dans les paroisses où le candidat a séjourné : connaît-on des empêchements à cette ordination ? Le 16 mai, le *Congresso* accorde la faveur demandée : que soit célébrée l'ordination « sans les lettres testimoniales de son évêque d'origine, qui ne peuvent pas être obtenues à cause de la guerre présente [10] ». Là encore, le courrier a fonctionné rapidement entre Lyon et Rome, et le personnel de la Propagande s'est montré réactif. Par contre, les communications entre Lyon et Strasbourg sont désormais interrompues, rendant impossible la transmission des lettres testimoniales indispensables à tout évêque pour faire une ordination... même des ordres mineurs.

Or d'autres séminaristes (à Lyon ou en Alsace) continuent leurs études et vont bientôt remplir toutes les conditions exigées pour recevoir ces ordres. À Strasbourg, ils ont rencontré le « Prof. Dr Mathias, Seminar-regens » (Recteur du Séminaire) de Strasbourg. Celui-ci prend sous sa protection ces oiseaux tombés du nid de Lyon... Il va leur conseiller de passer par la Nonciature de Bavière, qui continue à communiquer avec le Vatican.

### **François Xavier Hirsch**

François Xavier Hirsch, qui a bénéficié d'une ordination au sous-diaconat demandée par le P. Ranchin (présentée au début de cet article) est désormais infirmier dans un camp en Alsace (ou en Allemagne ?), avec un régime assez souple qui lui permet de continuer ses études. Dans l'impossibilité d'entrer en contact avec son supérieur général à Lyon, il va suivre la voie indiquée par le Prof. Dr Mathias.

Le 14 juin 1917, il rédige donc une lettre de trois pages, en allemand, qu'il envoie au Nonce à Munich, en le priant de la faire suivre à la Propagande. Le Nonce, un certain Eugène Pacelli (le futur Pie XII), en rédige un résumé d'une page en italien. On y apprend que « le 29 novembre 1914, j'ai été ordonné sous-diacre par l'évêque de Strasbourg. Depuis le début de la guerre, je suis dans le service de Santé, et depuis février 1917, je suis dans un camp. L'autorité militaire me laisse un temps suffisant pour préparer les examens canoniques. Comme je suis coupé de mes supérieurs, je vous prie humblement de faire que je puisse recevoir le diaconat et le presbytérat *ad titulum missionis*, de la main de n'importe quel évêque [11] ». Le Nonce craint que l'expression « coupé de ses supérieurs » ne soit mal interprétée (« je ne suis pas en « communion » avec eux), et ajoute une note : « Il dit : *coupé de ses supérieurs*, parce qu'il ne peut avoir de relations avec eux, car ils sont en France ». Et le 1er juillet 1917, le Nonce envoie ces éléments au cardinal Serafini, Préfet de la Propagande. F. X. Hirsch n'a pas utilisé le terme technique de « lettres dimissoriales », mais c'est bien cela qu'il attend que la Propagande lui fournisse.

Le 20 juillet, le cardinal Serafini accuse à « Monseigneur Pacelli, Nonce en Bavière » réception de son envoi, et lui précise que « pour plus de régularité, je vais demander, pour être rassuré, l'avis du Supérieur du Séminaire des Missions Africaines [12]. » Le 21 juillet, c'est le Sous-Secrétaire de la Propagande, Mgr Zecchini, qui demande cet avis à Mgr Duret, lui expliquant (en italien) que « Le Rév. François Xavier Hirsch, ne pouvant pas communiquer avec ses supérieurs de France, demande de pouvoir être ordonné diacre et prêtre par n'importe quel évêque [13] ».

Le 29 juillet, Mgr Duret se hâte de répondre « que le sous-diacre François Xavier Hirsch nous a toujours donné complète satisfaction sous le rapport de la piété, de l'intelligence, du travail et du jugement. C'est avec grande joie que nous le verrons ordonner diacre et prêtre par un évêque en communion avec le Saint-Siège [14] ».

Les autorités de la Propagande datent du 3 août le texte officiel (en latin) prévu habituellement pour les lettres dimissoriales : « Usant des facultés qui nous ont été concédées par les Souverains Pontifes romains, par les présentes, nous accordons la permission... [15] ». Et ce même 3 août, Mgr Zecchini, au nom du cardinal Préfet, adresse ce document à Mgr Pacelli [16], lequel accuse réception « des lettres dimissoriales pour le sous-diacre Francesco Saverio Hirsch », de Munich le 14 août 1917. Là encore, les choses n'ont pas traîné. Affaire réglée.

Pourquoi les autorités de la Propagande ne demandent-elles pas au supérieur général de fournir ces lettres dimissoriales, et ne respectent-elles pas le principe de subsidiarité si recommandé ? Peut-être estiment-elles que ce cas leur ayant été adressé et confié, c'est à elles qu'il appartient d'assurer le suivi ? Les documents de la Propagande ne nous le disent pas : mais les éléments contenus dans son dossier à la Nocetta nous apprennent qu'il a bien été ordonné le 25 août 1917.

*à suivre*

*Pierre TRICHET, archiviste général à Rome, est décédé en 2016.*

---

## Notes

[1] Les documents concernant cette élection sont conservés et consultables aux archives de la *Propaganda Fide*, NS vol. 554, fol. 533- 696. Toutes les références commençant par NS, qui suivent dans le présent article, renvoient aux archives de la Propagande.

[2] NS vol. 541, fol. 186 R.

[3] NS vol. 541, fol. 187 V.

[4] NS vol. 541, fol. 190 R.

[5] NS vol. 541, fol. 188 R.

[6] NS vol. 541, 191 R et V.

[7] NS vol. 541, fol. 193 R.

[8] NS vol. 541, fol. 200 R.

[9] NS vol. 588, fol. 542 V.

[10] NS vol. 588, fol. 545 R.

[11] NS vol. 588, fol. 559-561.

[12] NS vol. 588, fol 564 R et V.

[13] NS vol. 588, fol. 565 R.

[14] NS vol. 588, fol. 566 R.

[15] NS vol. 588, fol. 572 R et V.

[16] NS vol. 588, fol. 568 R.